Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire
Du Club Sportif du Ministère des Finances
du 5 novembre 2025

L'Assemblée générale ordinaire a été convoquée, dans le prolongement de l'Assemblée générale extraordinaire (AGEx). Après l'émargement des adhérents présents et la vérification des pouvoirs, le Président, Jean-François HADDOUCHE, ouvre la séance à 19h38.

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et annonce la reconduction de la secrétaire de séance (Chantal MOAL, Secrétaire générale) et des membres du bureau de vote (Jean TICHY et Jean-Paul BLIN).

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu l'A G du 7 novembre 2024
2. Rapport moral du CSMF
3. Rapport financier
4. Election du nouveau Président de la section running
5. Rapport d'activités par section
6. Détermination des cotisations 2026/2027
7. Questions diverses

Le compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe ensuite la parole à la Secrétaire générale pour la présentation du rapport moral 20242025.

La Secrétaire générale souhaite mettre en avant trois points :

- L'évolution du positionnement du CSMF au sein du ministère ;
- Les résultats et faits marquants de l'activité ; - Les perspectives et projets pour l'exercice à venir.

Pour le CSMF, la réforme de la gouvernance de l'Action sociale aura pour premier impact l'ajout d'un nouveau logo « Action sociale finances sports » sur nos supports de communication, le Club gardant son nom pour l'extérieur. Par ailleurs, la signature, en décembre 2024, pour trois ans, d'une convention d'objectifs, de moyens et de performance devrait conduire à mieux coordonner nos actions au sein de l'Action sociale et mutualiser les fonctions support lorsque c'est possible.

Afin d'accroître sa visibilité, le CSMF a développé un nouveau plan de communication qui va se traduire par la refonte du site Web, la publication d'une newsletter trimestrielle et l'intégration des flux Instagram des sections sur son nouveau site.

Autre sujet, le changement de protection sociale complémentaire pour les agents des MEF au profit de la société ALAN et de la GMF à compter du 1er janvier 2026.
Ce changement pose la question du soutien financier apporté auparavant par la MGEFI au CSMF. Des discussions vont être engagées avec le nouvel opérateur, sur la situation des salariés du Club et afin de savoir ce qu'il est possible de faire en termes de partenariat ou de sponsoring.
En réponse à une question d'un adhérent il est précisé que les retraités peuvent conserver leur ancienne mutuelle.

Concernant les résultats de l'activité, notons le succès toujours croissant du Cross de Bercy – près de 2000 agents ont couru en juin dernier, l'augmentation du nombre d'adhérents (1 agent sur 5 fait du sport à Bercy), le succès et le développement de la multi-activité (lancement d'une activité Padel, cours de pilâtes et de cardio pour les seniors).

Parmi les chantiers à venir, outre la réforme des statuts abordée précédemment par l'AGEx, il reste à mettre à jour et à compléter le règlement intérieur. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'adhérents le Club est à la recherche de nouvelles surfaces, en lien avec la sous-direction de l'immobilier.

Pour conclure, la Secrétaire générale remercie tous les adhérents, entraîneurs, responsables de section et bénévoles pour leur implication. Elle adresse également ses remerciements au secrétariat du Club pour son engagement au quotidien et enfin aux équipes du Secrétariat Général (sous-direction de l'action sociale) pour la confiance accordée au CSMF.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le rapport moral, qui est adopté à l'unanimité.

Votants : 40	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 40

Il donne ensuite la parole au Trésorier, Thierry PINAUD, pour la présentation du rapport financier.

Le Trésorier indique que les résultats de l'exercice 2024-2025 confirment la bonne gestion financière de notre Club, conséquence notamment de l'augmentation du nombre d'adhérents (multi-activités, basket, handball) par rapport à l'exercice précédent. Les produits de l'exercice 2024 sont en hausse de 7,40 %, pour des dépenses en hausse de 7,29 %. Le résultat de l'exercice s'établit à + 21 839 €, le solde de trésorerie au 31/08/2025 est de 524 426 €.

Sur les recettes, le Trésorier rappelle que les subventions allouées par le ministère et les cotisations versées par les adhérents constituent la quasi-intégralité des produits perçus par le CSMF. Les financements alloués par le ministère sont en hausse de 5,96 % :

- La subvention de fonctionnement est de 404 500 €, soit 33,23 % du total des produits ;
- La subvention salariale s'élève à 377 435 €, soit 31 % des produits.

Par ailleurs, la ville de Paris a alloué une subvention de 1 500 €, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (9 200 €).

Le montant total des cotisations s'élève à 397 074 €, soit une hausse de 15,75 %, conséquence logique de la hausse du nombre d'adhérents.

Globalement la hausse des dépenses (+7,29 %) est la conséquence mécanique de l'augmentation du niveau d'activités de l'association. Le premier poste de dépenses reste la masse salariale (553 667 €), qui représente 46,32 % des dépenses totales. Les autres postes de dépenses sont en légère augmentation, voire stables, sauf pour les transports, les frais de repas, d'hébergement, de réceptions et de rafraîchissements, qui sont en baisse. A noter que les dépenses (27 336 €) du poste « Achat d'étude de prestations et de services » ont doublé par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due à la prestation de deuxième souffle (cross de Bercy) qui, les années antérieures, reversait la différence entre les recettes et sa facturation. Cette année, le CSMF a encaissé les participations des coureurs et a réglé la prestation du chronométreur.

Le Comité de direction a proposé l'affectation du résultat de l'exercice, soit 21 839 € au compte report à nouveau. En conséquence, le montant du report à nouveau est de 384 927 € au 31/08/2025.

Le Trésorier évoque ensuite l'évolution du tarif des cotisations, qui sera débattue plus tard au cours de cette réunion.

En conclusion, il remercie l'équipe du secrétariat, en particulier Laurent KAEPPLER et Isabelle FEUARDENT ainsi que le Commissaire aux comptes pour son aide précieuse apportée dans le cadre de la certification des comptes.

En l'absence d'observations de l'assemblée le Président évoque ensuite le rapport du Commissaire aux comptes qui valide sans réserve les comptes de l'exercice 2024/2025 de l'association.

Le Président soumet ensuite le rapport financier et l'affectation du résultat au compte report à nouveau à l'approbation de l'Assemblée, qui sont adoptés à l'unanimité des participants.

Votants : 40	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 40

En application de l'art 13 des statuts, suite à la démission de Julie ESCLASSE du Comité de Direction, le Président soumet l'élection de son remplaçant à la tête de la section running et passe la parole, pour une brève présentation, à Guillaume BERNADET, dont la candidature a été validée en Comité de direction.

La nomination de Guillaume BERNADET est votée à l'unanimité.

Votants : 40	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 40

Le Président donne ensuite la parole à chaque responsable de section pour la présentation du rapport d'activités.

Le running compte 28 adhérents, dont 12 licenciés FFA. Un groupe WhatsApp a été créé. Il permet une dynamique de section en valorisant les performances et les progrès des membres lors de leur participation aux entraînements ou à des courses (loisirs/compétitions).

Concernant la section basket, le nombre de licenciés est stable (250). Il n'est pas possible d'augmenter le nombre d'adhérents, du fait de la limitation du nombre de créneaux d'entraînement possible.

A noter que dans le cadre d'un partenariat avec le Paris Basketball, l'équipe 1 sénior féminine évoluant en Nationale 2 a fini quatrième de sa poule. A l'issue de la saison elle a quitté le CSMF pour tenter une montée en NF1 sous la bannière du Paris Basketball.

Le basket santé, accessible à tous, s'adapte aux capacités et aux compétences de chacun, dans une logique de santé physique, mentale, sociale d'hygiène de vie et de prévention par le sport.

Le cross de Bercy connaît un succès toujours croissant. En effet, ce sont près de 2 000 agents qui ont couru en juin dernier. Une nouveauté cette année, l'installation d'un Pikabus (toilettes mobiles) près de la ligne d'arrivée. Merci aux bénévoles, sponsors et partenaires, qui ont permis la réalisation et la réussite de cet évènement.

Pour 2026, le CSMF devra probablement trouver un autre site pour organiser le cross, car la CIPALE sera en travaux. Des discussions sont engagées avec d'autres structures installées dans le bois de Vincennes.

L'escalade a connu une forte hausse du nombre d'adhésions entre 2021 et 2025 (+38 %). A noter une légère diminution en ce début de saison. Le nombre de créneaux hebdomadaires pour la saison à venir est stable.

Plusieurs sorties en extérieur ont été organisées en 2025 (Viaduc des Fauvettes, Calanques, etc..). Le moniteur d'escalade, Yann VAJDA, qui suit une formation diplômante d'un an, est remplacé durant son absence par Quentin DUBOIS.

La section escalade a été constituée en section d'activités (art 9 des statuts). Elle n'est plus rattachée à la multi-activités du CSMF mais ses adhérents continuent cependant à bénéficier des prestations sportives de la multi-activités (salle de musculation, cours collectifs, etc…). Le règlement intérieur de la section a été adopté par le Comité directeur du CSMF le 17 septembre 2024 et voté par ses adhérents lors de son AG du 30 octobre 2025.

Parmi les projets à venir, la poursuite de séances découvertes afin d'attirer de nouveaux pratiquants, l'accroissement de la communication pour mieux faire connaître l'activité (réseaux sociaux, participation à des évènements, etc…), et la continuité de l'organisation de sorties (en salle et à l'extérieur). Thierry SERIN, responsable de la section escalade, émet l'idée de remplacer le texte de présentation des sections par un diaporama.

Avec ses 45 adhérents réguliers, la section full-contact, connaît un franc succès. Les débutants bénéficient d'un encadrement personnalisé leur permettant de progresser en toute sécurité et les confirmés se perfectionnent, tout en pouvant suivre des cours de kickboxing et de boxe française. La discipline est enseignée uniquement en boxe loisir, non insérée dans des filières de compétition.

Handball : il s'agit de la plus importante section du CSMF (près de 400 licenciés), avec pour ambition d'avoir plus de licenciés du ministère pour les saisons à venir. Dans cette optique, un nouveau créneau a été créé le vendredi soir, à 20h. Les entraînements ont lieu dans un gymnase de la Ville de Paris dans le 17 ème

arrondissement. Plusieurs événements ont été organisés au cours de l'exercice passé : Noël, Hand Night, Tournois des mini lionnes, des écoles et sur herbe ainsi que des colonies et stages de vacances.

Parmi les résultats sportifs, il faut noter le maintien en excellence région pour les séniors garçons, la montée en R1 pour les séniors filles et toutes les équipes jeunes qui se sont qualifiées en région.

La masse salariale est maîtrisée, compte tenu des mouvements (départs/arrivées). Une subvention de 4 000 € permettra de développer la section et de promouvoir la pratique féminine.

La section judo comptait 18 adhérents, dont 14 licenciés à la FFJ lors de la saison passée. Trois adhérents ont préparé les examens techniques de passage à la ceinture noire et ont été reçus le 29 août dernier, validant deux des quatre modules exigibles.

La saison a également été marquée par un stage technique en décembre 2024, d'une demi-journée. Devant la réussite de ce stage, il sera reconduit le 29 novembre prochain, en présence de la directrice technique.

Le responsable de la section judo fait observer que les adhérents sont un peu à l'étroit le mercredi dans le petit Dojo. Par ailleurs, il fait part de l'état de propreté des tapis, qui n'est pas optimal. Entre deux séances, le personnel d'entretien passe l'aspirateur mais les tapis ne sont enlevés et nettoyés à fond qu'une fois par an, ce qui semble insuffisant. Le responsable de la section demande s'il est possible d'avoir un balai. Il conviendrait aussi d'apposer des affiches, afin que les adhérents qui se succèdent dans ces salles, enlèvent leurs chaussures avant d'entrer.

La section karaté a vu son nombre d'adhérents augmenter. Elle compte 35 licenciés à l'ouverture de la saison 2025-2026.

Le dixième anniversaire du Funakoshi Dojo a été célébré au cours de l'exercice 2024-2025, au sein du CSMF, en présence du Président et du Directeur du CSMF.

Parmi les faits nouveaux, à noter que l'organisation des cours a été modifiée, avec notamment un cours débutant proposé le lundi de 19h à 20h, auquel tous les licenciés peuvent participer. En outre, de septembre au 15 octobre des journées portes ouvertes ont été proposées, afin de découvrir cet art martial. Ayant connu un réel succès, l'expérience sera renouvelée.

Un moniteur de karaté, Alexandre BOUESTE, a suivi une formation de formateur aux gestes qui sauvent. Il peut donc former à son tour des personnes sur ce thème.

Durant la saison 2024-2025, des stages ont été mis en place en présence du directeur technique Jean-Pierre FISCHER et elle s'est terminée par un passage de grade (deux ceintures marron ont accédé à la ceinture noire 1ère dan).

Enfin, en termes de communication, la page Facebook du Funakoshi Dojo Paris est régulièrement consultée. Le groupe WhatsApp permet de diffuser rapidement toutes les informations aux membres de la section.

La multi-activités connaît une augmentation croissante de son nombre d'adhérents. Entre 2022 et 2025, tous sites confondus, son nombre est en progression de + 13 %. Il convient donc de trouver des nouveaux espaces pour développer l'activité, une demande est en cours pour les sites de Bercy, Paganini et Ivry, en lien avec la sous-direction de l'immobilier.

A noter la poursuite de l'activité « sport santé » en partenariat avec la MGEFI, le mardi après-midi.

Les séniors sont de plus en plus nombreux et assidus aux cours proposés. Le CSMF a étendu son offre avec des cours de cardio et de pilâtes. Le cours de Zumba est toujours apprécié.

La section ski, qui compte 9 licenciés, a connu une belle saison. Lors de la 10ème édition du challenge CSMF à Val Cenis, le CSMF a terminé second. Par ailleurs, le CSMF a pris la 2ème place du combiné alpin et la 4ème au classement général, lors de la coupe inter-finances de ski, organisée par l'ATSCAF, en janvier, à Méribel. La section ski a conclu sa saison à la 4ème place du classement général de la coupe de France Esprit Racing.

La section tennis compte 10 adhérents, qui s'entraînent sur des courts en location, à l'extérieur du ministère. Elle possède deux sections de compétition, l'une féminine qui a terminé quatrième de sa poule (sur cinq) au championnat de France de 1ère division en septembre 2024, et l'autre masculine qui a terminé en milieu de

classement de sa poule en championnat d'hiver et de printemps. A noter que l'équipe féminine descend en seconde division- nationale.

Dans le prolongement de la 1ère séance de découverte du Padel le 25 septembre dernier sur le site de l'UCPA (pistes couvertes) dans le 19ème arrondissement, une nouvelle séance sera proposée le 11 décembre prochain.

Bénéficiant de l'effet « post JO » et des très bons résultats des joueurs français à l'international, la section tennis de table connaît un engouement toujours croissant. Par manque de places (la salle est limitée à 8 tables), elle a dû refuser de nouvelles inscriptions. Plusieurs équipes ont été engagées, au cours de l'exercice 2024-2025 avec de très bons résultats.

A noter que la saison dernière a permis d'engager une équipe « jeunes », qui a vu son effectif triplé pour 2025-2026. Les objectifs pour la saison à venir sont le maintien du niveau de compétition actuel et l'entraînement dans la bonne humeur et la convivialité.

Au terme des échanges sur ce rapport, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur le rapport d'activités, qui est adopté à l'unanimité.

Votants : 40	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 40

Le Président aborde ensuite le dernier point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale : la fixation des cotisations.

Le Président d'honneur, propose à l'assemblée d'ouvrir une réflexion sur la mise en place d'une modulation du montant de la cotisation d'adhésion au Club dans le cadre général de l'Action sociale ministérielle tout en préservant le montant global des cotisations qui constitue le tiers du des ressources du Club. Dans cette optique, il propose la réunion d'un groupe de travail sur le sujet afin d'examiner la faisabilité d'une modulation des cotisations, en fonction des grades, à l'instar de l'ASFV (ex EPAF), qui utilise le quotient familial ou de l'ASFR (ex AGRAF), qui base ses tarifs sur l'indice.

Ce débat suscite beaucoup d'incompréhension et de questions de la part des adhérents : La modulation est-elle légitime pour une association ? Est-il normal de présenter un avis d'imposition sur le revenu ou un bulletin de salaire pour faire du sport ? Désavantage pour les personnes n'ayant pas d'enfant, si la notion de quotient familial était retenue, le sport étant une démarche individuelle et non familiale ; importance de la charge de travail supplémentaire pour le secrétariat du Club.

Au terme de la discussion le Président soumet la création de ce groupe de travail, qui devra rendre ses conclusions pour la prochaine assemblée générale ordinaire, au vote de l'assemblée.

La résolution est adoptée à la majorité des votants

Votants : 40	Contre : 2	Abstentions : 5	Pour : 33

Enfin le point relatif à la fixation du montant des cotisations pour l'exercice 2026-2027 est abordé. Le Président rappelle d'abord que le montant de la cotisation d'adhésion n'a progressé que de 4,2% depuis 2018 alors que l'inflation a été de 17,2 % sur la même période et que le contexte budgétaire actuel laisse peu d'espoir de voir nos subventions augmenter. Dans le même temps nos perspectives de recettes sont en baisse (notamment, perte de financement de la MGEFI à hauteur de 20 000 €, conséquences indirectes du transfert du master de tennis de Paris à l'Arena de la Défense) alors que le Club doit investir pour assurer la préservation et le développement de ses activités (renouvellement du matériel de musculation, prises du mur d'escalade à changer, recherche de nouveaux espaces, etc…).
Pour concilier tous ces impératifs le Président propose une augmentation de 10 % de la cotisation annuelle qui passerait de 170 € à 187 €, à compter de septembre 2026.

Le Président met au vote cette hausse, qui recueille l'unanimité des présents.

Votants : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 33

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, Le Président remercie les participants de leur présence active à cette assemblée générale et lève la séance à 21h50.

CLUB SPORTIF
DU MINISTERE DES FINANCES
139/143 rue de Bercy
Bâtiment CASC - Bureau 2823
75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 53 18 30 84
Fax : 01 53 18 30 85
club-sportif@finances.gouv.fr

Jean François HADDOUCHE
Président du CSMF